

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2017

CP2017_08_10
id. 3423

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**GENDARMERIE DE VALENCE D'AGEN
RENOUVELLEMENT DU BAIL**

Le bail à loyer concernant les locaux de service et techniques et 15 logements (9 T4, 5 T5 et 1 T6) de la caserne de gendarmerie de Valence d'Agen, conclu entre le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et l'État-Gendarmerie, est arrivé à expiration le 31 janvier 2017.

Consenti pour une durée de 9 ans à compter du ~~1er février 2008~~, ce bail prévoyait un loyer annuel d'un montant de 126 824 € révisable trimestriellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Il appartient d'examiner les modalités de renouvellement du bail au terme des 9 ans de location.

Les stipulations du nouveau bail à conclure sont les suivantes :

- Durée de 9 ans à compter du 1er février 2017 ;
- Loyer annuel de 143 700,09 € représentatif de la valeur locative des locaux telle qu'évaluée par la Direction Départementale des Finances Publiques, payable trimestriellement à terme échu ;
- Clause de révision triennale du loyer en fonction de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau bail à loyer de la caserne de gendarmerie de Valence d'Agen à effet au 1er février 2017 joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC